



COMMUNE DE FARGES
PROCÈS-VERBAL
Conseil Municipal n°07 - Séance du 6 Octobre 2026

Celui-ci s'est réuni salle du Conseil de la mairie, 870 Rue de la République, 01550 Farges, après convocation envoyée le 30 Septembre 2026, sous la Présidence de Monique GRAZIOTTI, Maire.

Présents : GRAZIOTTI Monique – LUCK Guillaume – CAILLET Catherine - BILLON-BRUYAT Raphaël - ZEIGER Véronique - BESTMANN Patrick - ROUAULT Steven - DERIVE Luc – CHRETIEN Laurence – PYTHOUD Stéphane - LESUEUR Isabelle - Adrien DESPRES - WIECHERS Charlotte

Excusés : QUINIO Marie-Madeleine - EWERT Birgit

Absents :

1. CONSEIL MUNICIPAL :

Ouverture de la séance à 20h05

Désignation du secrétaire de séance : LESUEUR Isabelle

Procès-verbal N°06 : Modification Décision modificative n°2/2026 : division parcellaire achat GUYER pour imputation budgétaire 2115 Terrains Bâtis et 2111 Terrains nus : la trésorerie a demandé que soit détaillé le terrain, nu, le bâtiment loué et le bâtiment d'usage public. Les comptes répertoriés sont respectivement : 2115 Terrains bâtis, 2132 Constructions bâtiments privés et 2138 Autres constructions.

Accepté à l'unanimité

2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie.

3. URBANISME :

PC : ASANI Fadilj, FACE Robin, LI-CHIANG-YAO Gaëlle

DP : Mast construction (refus), TEYSSOT Ludovic (refus)

4. DÉLIBÉRATIONS :

➤ **Délibération n° DEL2026-70 : ONF : Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation pour les recettes issues des ventes de bois**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Farges est propriétaire de bois et forêt relevant du régime forestier. La commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office National des Forêts. Bien que la Commune demeure compétente pour décider des ventes et d'en fixer les conditions, il est proposé de confier à l'ONF un mandat limité à la facturation. Il convient de ce fait de signer une convention avec cet organisme d'Etat.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2026-71 : ONF : Plan de gestion 2026 - 2035**

Madame la Maire expose au conseil municipal le document d'aménagement 2026 – 2035 (plan de gestion durable) de la forêt communale.

Il convient par conséquent d'adopter la feuille de route de gestion pour cette période, élaborée par l'Office National des Forêts (ONF). Les grandes lignes du document sont présentées : Un bilan et une analyse approfondie de l'état de la forêt, prenant pleinement en compte l'impact des crises sanitaires récentes et du changement climatique ; La définition des objectifs principaux assignés à ce massif forestier pour les 10 ans à venir (adaptation des essences face au climat, préservation de la biodiversité, accueil sécurisé du public et production locale et durable de bois) ; Un programme sylvicole précis, détaillant le calendrier prévisionnel des coupes de bois ainsi que la programmation des travaux indispensables de régénération et de plantation.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2026-72 : Parking St Brice : location emplacement**

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal les travaux en cours du parking Saint Brice à l'intersection Rue de la République/Route du Col du sac qui ont pour but d'aménager le secteur afin de sécuriser les modes de déplacement et de créer des stationnements de proximité, seront terminés courant octobre. Lors de sa conception, le conseil municipal a prévu de mettre à la location 4 places pour les habitants qui souhaitent un parking privé. La location d'une place de parking serait de 100.00€ mensuel.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2026-73 : Achat bâtiment Route de Pouigny : parcelles B208-B209-B210-B1379-B1514-B1516-B1518 et B979**

Madame la Maire rappelle que l'assemblée, par délibération du 1^{er} Juin 2026, a confirmé l'achat de la propriété de Monsieur FILLON ROBIN Pierre, parcelles n°B208-B209-B210-B1379-B1514-B1516-B1518 et B979 au prix de 258 500.00 €. En effet, l'utilité publique de ces tènements est confirmée par le besoin d'agrandissement du périscolaire et éventuellement une nouvelle classe scolaire. Après vérification de l'estimation des domaines, il a été constaté que cette dernière s'est faite en deux temps : le bâtiment de la grange et le terrain constructible. Si ce dernier a été estimé justement par les services de l'Etat, celle du bâtiment de la grange interroge. Après une nouvelle visite et un état des lieux précis, il a été constaté que cette construction est saine. Il a été proposé au propriétaire une augmentation de l'estimation globale, au prix de 280 000.00 €.

Par courrier reçu le 30 septembre 2026 l'intéressé a accepté cette offre. Il convient d'acter par délibération cet achat.

Accepté à l'unanimité

DIVERS :

- **« La nuit est belle »** organisée le Vendredi 9 Octobre 2026 : La commune comme les années précédentes, participera à cette opération.
- **SIEA** : rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes : aucune observation n'est émise par le conseil municipal.
- **Proposition du Maire de Blausasc** : cette demande concerne les bois classés. Ce n'est pas le cas de la forêt de Farges.
- **Suivi des travaux en cours** : L'enfouissement des réseaux sur le bas de la route du col du sac se terminera sans doute début 2027 ; En effet, la coupure d'ENEDIS est prévu fin novembre. Interviendra ensuite, la dépose des poteaux interviendra. Un trottoir sera créé entre l'intersection du chemin de Beudet et la rue de la République.
- **Prix repas des aînés** : Bourg Traiteur a annoncé une hausse des tarifs pour le repas des aînés. Aucun courrier n'est encore arrivé pour les repas cantine scolaire.
- **CAPG - groupe des agriculteurs** : La CAPG organise deux fois par an, des points de rencontre avec les agriculteurs qui se tiennent dans leurs locaux. La commune ne participera pas à cet échange, la Maire étant la représentante de l'agglomération. Il est précisé qu'afin de soulager la circulation dans le village, la commune soutiendra les agriculteurs qui ont demandé au département une autorisation pour utiliser la 2x2 voies sur un ou plusieurs créneaux horaires fixés par le département.
- Compte tenu du nombre important de plaques suisses résidents sur la commune, la Maire entreprendra un travail d'observation afin de déterminer les faux résidents. Mme Charlotte WIECHERS et M. Steven ROUAULT se joignent à ce groupe de travail qui se tiendra sur une durée moyenne de 10 mois.
- Un courrier de M. le Président de la pétanque de Farges a été reçu. Ce dernier souligne le non changement par la mairie de 2 portes du local des boules. A noter que la Direction Départementale des Territoires a demandé récemment le suivi de l'accessibilité des lieux au public. Le terrain de pétanque est concerné. M. Bruno SAUTRUEIL sera reçu en mairie.
- Suite à la sécheresse 2026, l'Etat fait part de la possibilité d'exonérer les propriétaires de la taxe foncière. La commune ne proposera aucun avantage en ce sens.

Séance levée à 21h40

La secrétaire de séance,
LESUEUR Isabelle



La Maire,
Monique GRAZIOTTI

